

lagaffe / il y a onze années

[Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

[Acheter ou heriter une arme illégalement detenue.pdf](#)

---

noursons / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Si, cela pouvait s'appliquer chez les mangeurs de grenouilles!

Mais, il faut que je me reveille, n'est ce pas?

---

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par noursons.

---

Leon5 / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Les lecteurs de ce forum en ont eu la primeur : [[www.tireur.org](http://www.tireur.org)]

Quel bon forum!

---

p.fichaux / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Noursons.

Pour la il a aussi une procédure pour remettre les brebis égarés dans le droit chemin et avec la bénédiction du bureau armes qui tout heureux deretrouver un rejeton. Bien entendu si le vendeur est défavorablement connu sa risque de coincher.

---

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par p.fichaux.

---

noursons / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

p.fichaux écrivait:

-----  
> Noursons.

>

> Pour la il a aussi une procédure pour

> remettre les brebis égarés dans le droit chemin

> et avec la bénédiction du bureau armes qui tout

> heureux deretrouver un rejeton. Bien entendu si

> le vendeur est défavorablement connu sa risque de

> coincher.

---

On parle d'armes malfaisantes....

---

p.fichaux / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Ben la circulaire en question ne parles pas d'armes malfaisantes, plus des reliques de la période 14 ou 40. Je pense.

De la à remettre dans le droit chemin des trucs récents je pense que la question sera houleuse et douteuse.

---

Lone Rider / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

C'est très bien de conseiller d'aller jusqu'au Conseil d'Etat.

Mais, ça coûte combien en avocat, procédure, etc. ???

---

lagaffe / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Lone Rider écrivait:

- 
- > C'est très bien de conseiller d'aller jusqu'au
  - > Conseil d'État.
  - > Mais, ça coûte combien en avocat, procédure,
  - > etc. ???

une fortune !

et celui qui tire les "ficelles" dans l'ombre sait très bien que le client gagnera au conseil d'état !  
mais vu les couts engendrés , plus de la moitié ne le fera pas , et même après avoir gagné au conseil d'État , il n'y a pas de possibilités d' tenter une action en récupération des sommes dépensées , ou réclamer une quelconque indemnité !

ce truc a déjà été utilisé par l' ancienne gouverneur de BXL dans le cadre de la délivrance du permis de port d'arme , obligatoire pour pratiquer l' ipsc a l' époque !

faire "ch\*\*r \* jusqu'à découragement du client !

l' homme de l' ombre le sais très bien , et ce n' est pas lui qui paye la facture au conseil d' etat ! c' est avec nos sous de Con tribuables !

---

jpdx / il y a onze années

---

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

*Ben, il n'est pas nécessaire de remonter au CE...*

*Un tribunal, sur base de l'Arrêt, peut rendre une ordonnance favorable au détenteur-"pirate".*

*Ce sera moins cher et plus rapide ???*

*Encore une fois, malgré l'uniformisation, l'arbitraire des Gouverneurs et Commissaires de police existe encore !!!*

---

-----  
-----

Leon5 / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Avant de songer à aller au C.E., règle numéro un : ne pas livrer ses armes à la police, même si elle vous dit : "nous avons ordre de les saisir". D'ailleurs, lorsque la sécurité publique commande de saisir un objet, depuis quand en prévient-on le détenteur?

De plus, pour "violer" un domicile afin d'y saisir un objet, il faut un mandat délivré par un juge d'instruction. Et un juge d'instruction, ce n'est pas une marionnette.

Si la jurisprudence du C.E. se confirme, ce qui est prévisible, les gouverneurs qui persisteraient à l'ignorer et harcèleraient encore un détenteur seraient en faute. Une faute qui engagerait la responsabilité de l'Etat fédéral et obligerait celui-ci à indemniser, en ce compris le coût de l'avocat. A ce sujet, la plupart des assurances RC vie privée prévoit dans leur volet défense en justice la prise en charge des frais de ce type de procès.

Notre histoire montre combien les Belges sont attachés à leurs droits et libertés. Nous l'avons prouvé bien avant 1830. Plus d'un potentat en a fait les frais.

Belge réveille-toi!

---

olivier1967 / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

je pose une question,

Un fonctionnaire lors de sa nomination, ne doit-il pas jurer obéissance au roi, de respecter la constitution et la loi belge?

Ils doivent suivre la loi.

Les gouverneurs devraient féliciter les personnes qui déclarent les armes dites illégales.

L'honnêteté doit payer.

Quel sort pour les milliers d'armes saisies par la police sans abandon volontaire, y-a-t'il une amnistie de prévue?

---

lagaffe / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

olivier1967 écrivait:

-----  
> je pose une question,

> Un fonctionnaire lors de sa nomination, ne doit-il

> pas jurer obéissance au roi, de respecter la

> constitution et la loi belge?

> Ils doivent suivre la loi.

**certains suivent la loi , la vraie , la seule !**

**d'autres suivent leurs lois , selon leur interpretation , vision ou conviction perso ,**

**ce qui n' est pas pareil !**

- > Les gouverneurs devraient féliciter les personnes
- > qui déclarent les armes dites illégales.
- > L'honnêteté doit payer.

**il y a belle lurette que l'honnêteté ne paye plus !**

**avant , on disait : le crime ne paye pas ! la situation actuelle demontre le contraire !**

- > Quel sort pour les milliers d'armes saisies par la
- > police sans abandon volontaire,

**certaines dans des musées (a ce qu' on dit) , d'autres disparaissent , personne ne sais comment ni pourquoi , d' autres sans valeurs finissent a la fonderie**

y-a-t'il une

- > amnistie de prévue?

bonne question !

---

alfa159 / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

J'ai "legalisé" un oubli et ce depuis quelques mois.....et jusqu'a ce jour !!!!!!!

---

noursons / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

J'ai également légalisé un P08'de grenier, il y a qq années de cela.

Emmené chez l'armurier, (heureusement pas de controle sur la route) mais caché au,milieu du légal.

Enregistrement, entré en stock, revente et transfert au nouveau propriétaire, avec autor qu allait obien.

cout gratuit , armurier connu de tres longue date.

Origine walther seconde guerre arme de prise avec certificat du corps ayant officilialise la,prise de guerre.

Je ne sais pas si cela se passerait aussi bien maintenant.

u

Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par noursons.

---

p.fichaux / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Noursons la procédure a toujours court pour les reliques de greniers de la période 14 - 45, les modernes étant un autre chapitre plus douteux.

---

lagaffe / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

attention quand même de ne pas se mélanger les "pinceaux" avec la loi Française et Belge  
les 2 législations sont fort différentes !

---

p.fichaux / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Ben je répond pour chez nous sur la législation actuel la suite DSLS et pour que sa va dans le bon sens.  
Pour la Belgique je suis pour la législation.

---

lagaffe / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

y a pas de problèmes Patrice ,nul reproche de quoi que ce soit ,  
j' attire simplement l' attention de lecteurs Belges , qui ne regardent pas tj l 'origine de l' intervenant , et qui  
pourraient penser que c'est pareil en Belgique

et tes commentaires sont intéressants , car on en apprend un peu plus sur les lois de nos voisins ,et permettent  
une comparaison , donc , ne t' inquiète pas , et continue .

---

p.fichaux / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Ben avec la nouvelle directive qui devrait sortir d'après la fédé sa sera dans le même sens du moins comme sa  
que je l'ai compris la directive vue a la fédé.

Pour être pour remettre les panoplies dans le droit chemin.

---

j-l F / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

olivier1967 écrivait:

- 
- > je pose une question,
  - > Un fonctionnaire lors de sa nomination,ne doit-il
  - > pas jurer obéissance au roi,de respecter la
  - > constitution et la loi belge?
  - > Ils doivent suivre la loi.
  - > Les gouverneurs devraient féliciter les personnes

- > qui déclarent les armes dites illégales.
- > L'honnêteté doit payer.
- > Quel sort pour les milliers d'armes saisies par la police sans abandon volontaire, y-a-t'il une amnistie de prévue?

Tu as raison sur toute la ligne sauf que .....

De mon côté, habitant Sambreville, je pense être assez gâté (j'ai pas dit gâteaux).

Le commissaire de la zone en charge des armes fait son boulot "dans les règles de l'art". Bin oui il y en a encore (un peu) qui travaillent correctement **et ça mérite d'être souligné**. Malheureusement, il est près de la pension, qu'en sera-t-il après ?????????? Au niveau du service armes de Namur, c'est pareil et à chaque fois que je m'y suis rendu, je m'y suis toujours senti très à l'aise. Je n'oublie pas, lors du décès de papa, que j'ai récupéré ses armes dans lesquelles il y avait autant d'armes en règles que d'armes illégales. Il n'y a eut aucun problème pour recevoir les mod 4 ou 9 concernant cet "héritage", et cela c'était en 2011, donc récent.

A ce que j'entends dire, il faudrait que les gestionnaires armes de certaines régions viennent faire un écolage dans notre zone.

---

jpgdx / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

lagaffe écrivait:

-----  
... j'attire simplement l'attention de lecteurs Belges, qui ne regardent pas tj l'origine de l'intervenant, et qui pourraient penser que c'est pareil en Belgique

*Voilà pourquoi il est intéressant de mentionner (dans son avatar ou dans son texte) la région où il réside...*

CTN75 / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

- > Voilà pourquoi il est intéressant de
- > mentionner (dans son avatar ou dans son texte) la
- > région où il réside...

Donc le Val de Sambre c'est bien sous législation française ?

[\[fr.wikipedia.org\]](http://fr.wikipedia.org)

OK suis déjà dehors...

---

j-l F / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Bien Michel .....

---

jpgdx / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

CTN75 écrivait:

-----  
Donc le Val de Sambre c'est bien sous législation française ?

*Bien reçu...*

*Voir ci-dessous*

*Fabian, nous avons en smileys un drapeau suisse, français québécois mais pas belge !!!*

*Comment se fesse-ce ??? (lapsus voulu)*

-----  
-----

---

p.fichaux / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Mais si il a.

Une collection ici= > [\[smileys.sur-la-toile.com\]](http://smileys.sur-la-toile.com)

-----  
Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par p.fichaux.

---

noursons / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

Chez moi, la signature ne s'affiche plus.....

racisme anti francais?

---

Lepigeon / il y a onze années

[Re: Acheter ou heriter une arme illégalement detenue](#)

noursons écrivait:

-----  
> Chez moi, la signature ne s'affiche

> plus.....

>

>

> racisme anti francais?

Problème isolé... et sur lequel je m'arrache les cheveux

---